



APS OU TITRE DE SÉJOUR VPF

Par **Parmisa**, le **22/05/2021** à **08:38**

Bonjour,

Urgent

Étudiant étranger depuis 4 ans en France , j'ai validé mon Master 2 cette année. Mon titre expire en septembre 2021. J'attends également un enfant qui naîtra en début juillet 2021 avec ma copine française mais nous n'habitons pas ensemble. Mais j'ai reconnu l'enfant par anticipation et je prépare l'arrivée du bb avec elle (j'ai les factures et les chèques). Je demande des retours d'expérience et des conseils.

Pour mon renouvellement j'hésite entre 3 choix.

1 - demander une carte VPF 1 mois après la naissance de mon enfant

Est ce que c'est possible avec les nouveaux nés ?

Risques : ma copine est influencée par sa mère avec qui je ne m'entend pas bien et je ne pense pas qu'elle puisse me fournir les documents de l'enfant.

C'est pourquoi je veux savoir si à la naissance elle peut aller faire tous les papiers de l'enfant sans moi ? Sachant que j'ai reconnu l'enfant avant elle et elle a en sa possession l'acte de ma reconnaissance.

Si c'est le cas, que faire si elle ne veut pas me les donner ?

2- si je trouve un travail, ce qui est très possible, je pourrais demander un changement de statut vers une carte salarié. Mais là aussi j'ai un souci. J'ai fait 2 ans d'alternance sans autorisation provisoire de travail (je n'en avais aucune idée jusque Avril 2021, ni même mon employeur). On a décidé de laisser couler jusqu'à la fin de mon contrat en juin 2021. Donc j'ai peur qu'à la DIRECCTE qu'on me demande l'autorisation de travail précédente et qu'on j'obtienne une OQTF.

3- demander simplement une Autorisation provisoire de séjour dans le cadre de mon diplôme Master.

Dans ce cas, ma situation familiale (père d'enfant français) ne me sera t'elle pas demandée en préfecture ? On dit que l'APS doit forcément être soldé par un contrat de travail ou une OQTF, pourrai-je demander mon titre VPF après l'APS ?

Merci de vos réponses

Car je dois déjà entamer certaines démarches bientôt

Par **Bmabio**, le **22/05/2021** à **13:47**

Cher Monsieur,

Je vous conseillerais de vous inscrire dans un 3ème cycle afin d'assurer le renouvellement de votre titre de séjour. Une fois fait, vous entamerez les démarches pour un changement de statut.

Bon courage